



Exposé-sondage

Projet de normes IFRS®

Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21)

Mai 2021

**LES COMMENTAIRES DOIVENT PARVENIR À L'IASB ET AU CNC D'ICI
LE 1^{er} SEPTEMBRE 2020**

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons avec grand intérêt vos commentaires sur cet exposé-sondage.

À la lumière des commentaires qu'il a reçus jusqu'à présent, le Conseil des normes comptables (CNC) a indiqué qu'il ne répondrait pas à l'exposé-sondage *Absence de convertibilité*, publié par l'International Accounting Standards Board (IASB), car les propositions qu'il contient ne devraient pas avoir une grande incidence sur les parties prenantes canadiennes. Le CNC réévaluera sa position pendant la période de commentaires et n'arrêtera sa décision qu'après avoir pris connaissance des réponses des parties prenantes. Si des parties prenantes lui font part de préoccupations concernant l'application des modifications au Canada, le CNC pourrait décider de répondre à l'exposé-sondage.

La date limite de réception des commentaires sur les exposés-sondages de l'IASB et du CNC est la même. Toutefois, si vous souhaitez que le CNC examine vos commentaires avant d'arrêter sa décision de transmettre ou non une lettre de réponse, n'hésitez pas à les lui envoyer par courriel d'ici le 15 juillet 2021. Les commentaires reçus par le CNC après la date limite sont examinés dans le cadre de son processus d'entérinement des normes IFRS®. Les commentaires des parties prenantes canadiennes sont également transmis à l'IASB dans le cadre de la participation du CNC aux activités internationales.

Si les propositions ont une incidence sur votre processus de présentation de l'information financière, n'hésitez pas à répondre directement à l'IASB et à envoyer une copie de votre réponse au CNC.

Faites parvenir au CNC votre réponse à la question propre au Canada posée dans le présent exposé-sondage en téléversant votre lettre de commentaires au moyen du formulaire en ligne.

Veillez envoyer votre réponse à l'attention de :

Kelly Khalilieh, CPA, CA
Directrice, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
kkhalilieh@acsbcanada.ca

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'IASB, que le CNC a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les répondants qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que ceux qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui. Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception. La demande de confidentialité doit figurer expressément dans la réponse.

POINTS SAILLANTS

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires suscités par la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, les modifications qui seront apportées à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Exposé-sondage de l'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'exposé-sondage [*Absence de convertibilité*](#), que l'on peut consulter sur son site Web, www.ifrs.org. Les propositions de l'exposé-sondage visent l'ajout de dispositions à IAS 21 pour aider l'entité à apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et à déterminer le cours de change à utiliser lorsqu'elle ne l'est pas.

IAS 21 précise le cours de change que doit utiliser l'entité pour présenter des transactions en monnaie étrangère lorsque la convertibilité entre deux monnaies est momentanément suspendue, mais ne fournit aucune indication concernant les cas où l'absence de convertibilité n'est pas momentanée.

L'exposé-sondage de l'IASB s'accompagne d'exemples illustratifs et d'une base des conclusions. Ces textes ne sont pas partie intégrante de l'exposé-sondage, mais les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de les consulter.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'exposé-sondage de l'IASB. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de son exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet des modifications proposées :

L'IASB a élaboré les modifications proposées conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où la procédure officielle de l'IASB suivrait son cours, de sorte que ces propositions seraient finalisées et approuvées, croyez-vous qu'il serait approprié d'appliquer au Canada les modifications proposées? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects des modifications et quelles circonstances rendent les dispositions proposées dans l'exposé-sondage inappropriées.

Faites parvenir votre réponse à cette question supplémentaire directement au CNC.

Veuillez téléverser votre lettre de réponse au moyen du [formulaire en ligne](#).

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 1^{er} septembre 2021. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

© 2021 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.